

A

(N° 215.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande de Nicolas Overdulve.*

MESSIEURS ,

Nicolas Overdulve, conducteur de travaux, domicilié à Anvers, a formé une demande en naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier qu'il est né à Brouwershaven (Hollande), le 25 mai 1808, qu'il habite Anvers depuis le mois de janvier 1830; qu'en 1831 il a épousé une femme belge, et qu'il a procréé avec elle trois enfants nés en Belgique.

Il en résulte encore que le pétitionnaire est d'une conduite paisible et sans reproche; qu'indépendamment de la profession de cabaretier qu'il exerce, il est constamment employé à des travaux publics importants, tels que ceux d'endiguement, constructions d'écluses, etc., enfin qu'il possède même des connaissances spéciales pour ces sortes de travaux qui le font rechercher de ceux qui les entreprennent.

Les autorités consultées estiment que sa demande mérite d'être prise en considération.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.